



Parc
**Gruyère
Pays-d'Enhaut**



Recensement des arbres remarquables de la commune de Rougemont

Les arbres remarquables sont des arbres exceptionnels par leur âge, leur dimension, leur forme et par leur valeur paysagère, historique ou culturelle. Ils jouent un rôle essentiel dans nos régions, contribuent au cycle de l'eau et fournissent abri et nourriture à la faune.

L'ensemble de ces services bénéficient autant à la nature qu'à l'homme.

La nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager demande aux communes de recenser, réglementer et assurer la protection de leur patrimoine arboré, en particulier des arbres remarquables hors-forêt (LPrPnp, Art. 8, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023). Le canton de Vaud prévoit par ailleurs pour ces vieux arbres remarquables, un soutien pour des mesures spéciales de soin, par exemple pour de l'haubanage, étayage, paillage ou taille de restructuration.

Dans ce cadre, sur mandat de la commune de Rougemont, le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut, en collaboration avec le Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut, procède d'avril à septembre 2023 à un inventaire des arbres remarquables sur la commune de Rougemont. Il va de soi que la personne mandatée respectera les propriétés et les parcelles qu'elle prospectera. Cette démarche sera également réalisée ces prochaines années sur les autres communes du Pays-d'Enhaut dans une approche régionale.

Le Parc, le Groupement forestier du Pays-d'Enhaut et la commune de Rougemont se tiennent à disposition pour toute interrogation sur ce sujet.